



# COMMUNS, BIENS COMMUNS ET AMÉNITÉS RURALES :

UN TRAVAIL AVEC LES MAIRES RURAUX DE LA  
COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE  
L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE  
FRANCE

*mars 2025*

*Avec le soutien de l'Institut pour la recherche du Groupe Caisse des Dépôts et de la Banque des Territoires*



## Auteurs et remerciements :

Cette note présente un bilan à l'issue d'un travail mené avec les maires ruraux de la Commission Transition écologique de l'AMRF en 2024.

La mission « Biens communs et aménités rurales » a été pilotée conjointement par Ecce-Terra  et La Coop des Communs. Nous remercions notre partenaire, Pierre-François BERNARD (Ecce Terra), avec Isabelle CHEVENEZ (Intermède) pour leur engagement et leur rigueur.

La présente analyse post-mission n'engage que La Coop des Communs, notamment dans le but de nourrir nos travaux qui se poursuivent sur « l'approche par les communs ». **Elle a été rédigée par : Nicole ALIX, Barbara BLIN-BARROIS, Julie LEQUIN, Florian RONY.** Pierre MUSSEAU et Vera VIDAL ont apporté leur contribution à la mission.

Nous remercions tous les maires qui ont participé aux différentes réunions et au Grand Atelier du 6 décembre 2024. Et particulièrement Rachel BOURNIER, Christine De NEUVILLE et Serge DELFILS qui ont apporté leurs témoignages au Congrès de l'AMRF en septembre 2024 et durant le Grand Atelier de décembre 2024. Et bien entendu Fanny LACROIX, vice-présidente de l'AMRF, qui a initié et présidé le chantier.

Théo CERALINE, Chargé de mission Transition Écologique, a facilité l'organisation de tout le chantier.

Anne-Paule BEÏS pour le PETR Ariège et Bruno WATRIN, Conseiller municipal à Pailhès, ont partagé leur expérience d'Agorative, groupe d'habitants et d'élus réunis autour d'expériences de communs.

L'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts, au travers de Diane de MARESCHAL, et la Banque des Territoires, au travers de Sylvain BAUDET, ont apporté leur soutien aux travaux.



## Licence

Ce rapport est placé sous Coopyright :

<https://coopdescommuns.org/le-coopyright-pour-la-coop-des-communs/>

En cas de réutilisation, veuillez suivre par défaut les termes de la licence Creative Commons

[CC-BY-NC-ND 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/)



## SOMMAIRE

Avant-propos.....	4
<b>I – Méthodologie de travail : un cheminement pas à pas sur la notion de commun permettant de faire émerger des questionnements récurrents, à partir des réalités des maires ruraux.....</b>	<b>5</b>
1.1 - Communs et communes rurales : comment nous avons élaboré collectivement une façon de (se) questionner sur le sujet ?.....	5
1.2 - Biens communs ET aménités rurales, résolution du congrès 2023 AMRF : pourquoi n’avons-nous finalement pas travaillé sur les « aménités rurales » ?.....	10
<b>II – L’approche par les communs : une révélation des complexités et des points de tensions à l’œuvre dans les enjeux de transitions écologiques rencontrés par les maires des communes rurales.....</b>	<b>11</b>
2.1 – Les préoccupations des maires ruraux.....	11
2.2 – Des représentations hétérogènes.....	11
2.3 – L’attractivité de solution « prêt à porter ».....	12
2.4 – La difficulté des enchevêtrements et des relations avec l’Etat.....	12
<b>III – L’approche par les communs : une démarche réflexive sur nos postures et nos pratiques pour « agir par les communs ».....</b>	<b>12</b>
3.1 – Une approche à visée opérationnelle.....	12
3.2 – Réunir les ingrédients de réalisation.....	14

## Avant-propos

La Coop des Communs, avec le soutien de l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts et avec l'appui de l'atelier d'innovation territoriale Ecce Terra (mandaté par la Banque des Territoires), a réalisé un travail d'une année (janvier 2024-décembre 2024) auprès de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) afin d'explorer *comment les communs peuvent permettre d'aborder différemment les transitions à venir*.

Ce travail est à la croisée :

- de la dynamique lancée en 2023 par l'AMRF pour former ses membres durant l'année au travers d'un "Grand atelier des maires ruraux pour la transition écologique" ([LIEN](#) vidéo), dont [les résolutions « La commune rurale, espace politique de la transition écologique »](#) ont été adoptées lors du Congrès de l'AMRF en octobre 2023 ;
- et du travail engagé depuis plusieurs années à La Coop des Communs pour élucider la relation entre communs et collectivités territoriales (voir notamment le cahier de recherche intitulé : « [Une approche par les communs avec les collectivités locales pour une transition écologique et solidaire](#) » publié en 2023).

Ce document a pour objectif de présenter le travail mené par La Coop des Communs (LCDC) auprès de l'AMRF. Il met en évidence à la fois le processus de travail mis œuvre, celui de faire se croiser les réalités des maires ruraux et la notion de communs, et ce qu'il permet de rendre possible : révéler les complexités rencontrées et les points de tension et engager une démarche réflexive sur nos actions et nos postures.

# I – Méthodologie de travail : un cheminement pas à pas sur la notion de commun permettant de faire émerger des questionnements récurrents, à partir des réalités des maires ruraux

La Coop des Communs a pour habitude d'entreprendre des démarches inductives et empiriques ; elle ne présume pas de là où ses groupes de travail et réflexion vont atterrir collectivement. Ce travail avec l'AMRF s'est singulièrement illustré en la matière et a nourri à la fois nos concepts et notre méthode d'actions.

Concrètement, nous avons cheminé avec un petit groupe de maires ruraux et de « praticien.ne.s » du développement local et/ou des communs, lors de rendez-vous réguliers (visios d'échanges ; présentations de « projets en commun » ; présentation du travail en cours au Congrès de l'AMRF à Dijon en septembre 2024, avec un temps structurant intitulé « la parole aux maires » ; puis animation du [Grand Atelier de clôture en décembre 2024](#)). Nous avons creusé, à partir de la notion de communs et ses sujets connexes (propriété, droit d'usage, communautés d'usagers, etc.), les enjeux rencontrés par les maires ruraux.

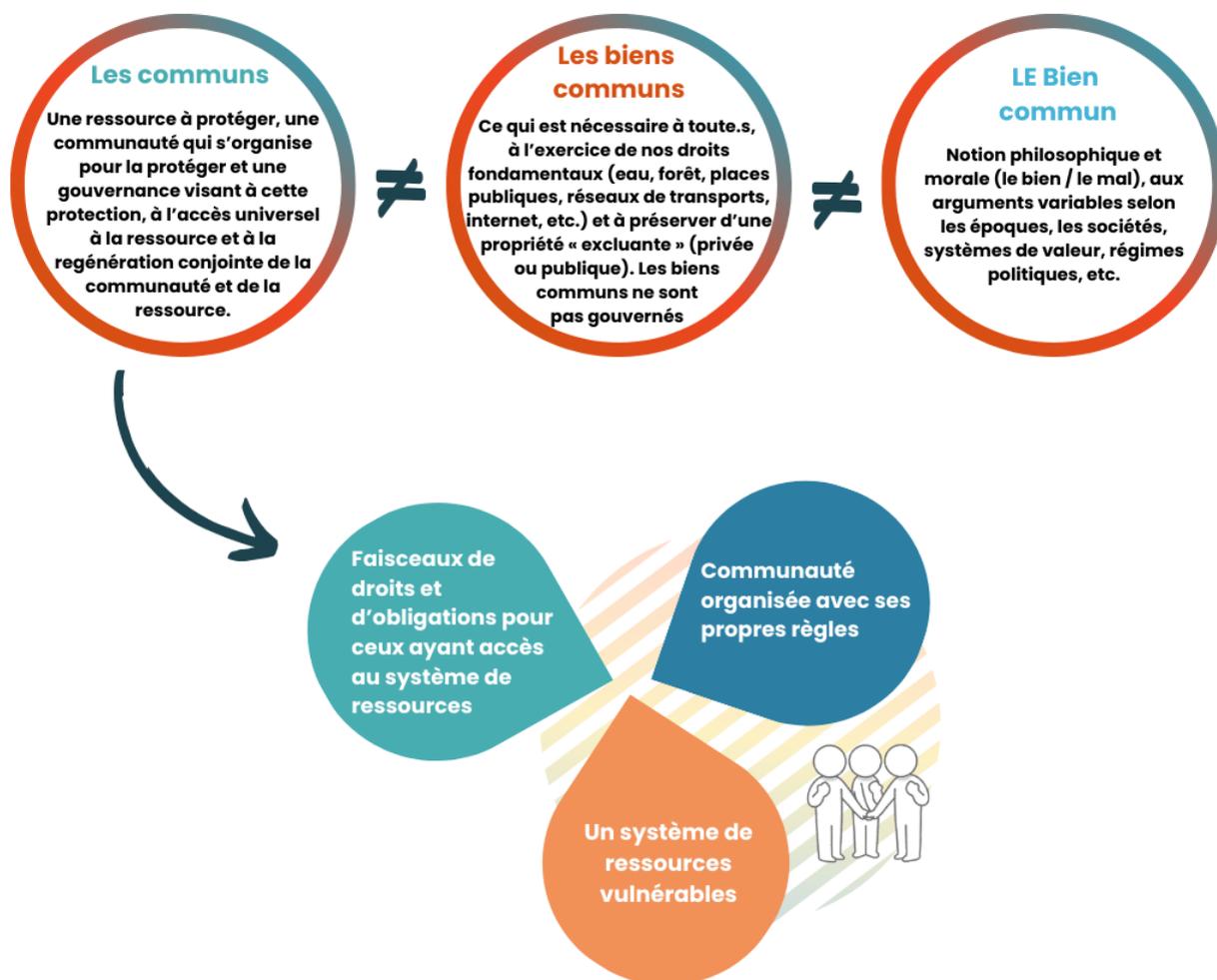
## 1.1 - Communs et communes rurales : comment nous avons élaboré collectivement une façon de (se) questionner sur le sujet ?

De façon générale, le travail s'est alimenté, chemin faisant, par un dialogue, constitué d'allers-retours, entre les situations vécues par les maires sur leur territoire, des expériences de pratiques de communs des autres membres du groupe et le bagage conceptuel autour des communs. Nous avons croisé plusieurs dispositifs – le travail qui en a émergé étant systématiquement mis en discussion :

- deux mises en récits de cas concrets de communs, l'un partant d'un fort pouvoir de la collectivité (Pacte Pastoral Intercommunal du Causses Cévennes Mont Aigoual), l'autre de l'initiative d'acteurs locaux (Plan Simple de Gestion participatif en forêt et tiers-lieu de l'Hermitage dans l'Oise). En filigrane, l'objectif était, non pas, comme cela nous l'a été suggéré, de présenter un panel de « cas exemplaires » - ce qui ne permet parfois pas d'entrer dans la complexité et la richesse des situations - mais plutôt de choisir deux cas précis afin de pouvoir les défricher et les décortiquer pour en montrer la « complexité intrinsèque ». En outre, nous souhaitions éviter l'écueil de présenter des cas qui seraient trop éloignés des réalités des maires et donc spontanément non appropriables ou « reproductibles » ;
- des allers-retours entre des propositions de définitions de termes (« communs », « biens communs » -au pluriel-, « bien commun » -au singulier) et des ateliers pour s'ancrer dans le quotidien des maires. Le but était, non pas de savoir comment ils.elles doivent ou peuvent entrer dans le cadre de l'approche par les communs mais de travailler en quoi l'approche par les communs peut leur servir dans leur action de maire ou dans leurs stratégie et méthode en tant que maire. Sur ce dernier point, notre travail n'a pas réussi complètement à trouver le bon équilibre. En effet, nous avons vu qu'il y avait une difficulté à conjuguer à la fois la demande des maires d'apporter des définitions de cet objet complexe que sont les communs

et notre ambition de ne pas trop enfermer la discussion ou exclure des personnes qui ne se reconnaîtraient pas dans ces définitions ;

### Distinguer trois notions, pour les relier



Source : La Coop des Communs,  
inspiré de l'étude d'Anne Lechêne sur « Ecolieux et communs », 2022

Illustration 1: Distinguer 3 notions pour les relier

- une identification des configurations possibles dans lesquelles les maires peuvent se retrouver vis-à-vis du « commun », selon que :
  - le / la maire et la commune sont à l'initiative de démarches autour d'un bien commun ou d'un commun - la question est dès lors : comment je crée un commun avec les citoyens de mon village pour avancer ? ;
  - des acteurs du territoire sont à l'initiative de démarches autour d'un bien commun ou d'un commun - la question est dès lors : comment je me positionne par rapport à une initiative déjà en cours ? Et en face, comment se positionne-t-on par rapport à moi ou la commune ? ;
  - l'Etat et ses services délégués gèrent de manière plus ou moins descendante, parfois peu inclusive, des biens communs ou des communs qui traversent mon territoire ;

## Configurations possibles vis-à-vis du commun en tant que maire



Illustration 2: Configurations possibles vis-à-vis du commun en tant que maire

- une « grille de questionnements » pour un.e maire » élaborée au fur et à mesure des séances, permettant d'approcher le(s) commun(s) en lien avec ses réalités de terrain :
  - où est la place de ma collectivité vis-à-vis du Commun ?
  - quelle(s) communauté(s) sont concernée(s) par ce Commun ?
  - quels rapports à la propriété et à l'usage le Commun instaure-t-il ou interroge-t'il ?
  - en quoi le Commun est-il durable ou comment le rendre durable/robuste dans le temps ?

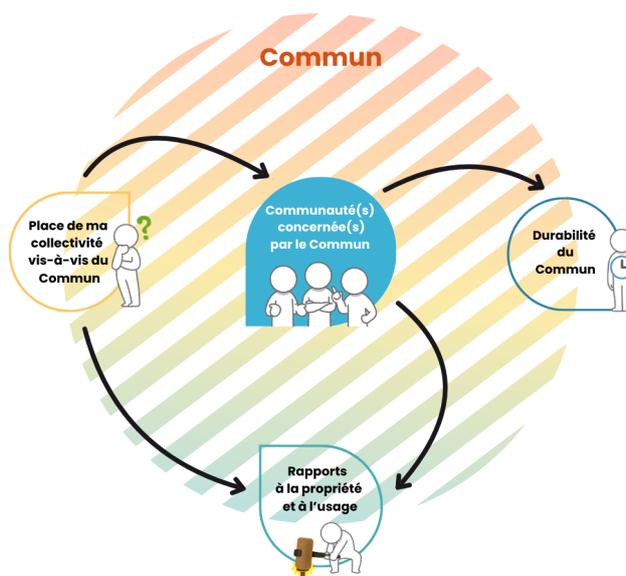


Illustration 3: Clés d'entrées pour interroger le commun en tant que maire

**Est-ce que j'identifie un/des (biens) communs, bien naturel ou immatériel, sur ma commune que je voudrais « promouvoir » comme un commun (gouverné par/avec les personnes concernées), dans le but de mieux en prendre soin, d'en faire bénéficier, de défendre l'intérêt commun, impliquer plus les personnes/ma commune - ou pour toute autre raison que je ressens ?**



- Quel rapport ma commune entretient/pourrait-elle alors entretenir avec ce commun en devenant ? est-elle/serait-elle partie prenante du commun, soutiendrait-elle le commun de l'extérieur ? la commune serait-elle concernée par ce bien commun, qui n'est pas géré uniquement par elle ? actuellement est-elle plutôt indifférente à la situation de ce bien commun ? voire en opposition avec des communautés qui voudraient s'approprier ces biens communs ? autre cas de figure ?
- Quels outil(s)/dispositifs existent ou devraient exister pour que la commune soit agissante ? (des nouvelles compétences communales, des outils comme des pactes de collaboration, etc.) ?



*Illustration 4: Interroger le commun : la place de ma collectivité par rapport au commun*

**J'ai identifié un bien commun qui, en tant que maire, me concerne et je voudrais en faire un « commun »**



- Quelles sont les communautés concernées : institutionnelles, société civile, etc. ? D'autres personnes concernées peu envisagées a priori, ou qui pourraient rejoindre en cours de route ?
- Quels liens entretiennent-elles au (bien) commun ?
- Sont-elles usagers ? détiennent-elles un pouvoir de gestion ? de décision ? de contrôle ? d'influence ? conséquences ? Certaines institutions pourraient-elles être mes alliées ?
- Existe-t-il des modes d'organisation reliant déjà ces communautés ? (Scot, PLU, Charte) Ou devrait-on en créer ? Des outils juridiques pourraient-ils favoriser plus de commun/communalité (obligations environnementales, redevance, statut d'espace public...)



*Illustration 5: Interroger le commun : les communautés concernées par le commun*

Quelle longévité/pérennité du commun vise-t-on ?

Quel(s) outils/dispositifs existent déjà ou pourraient exister pour favoriser cette durabilité ?



- Quelle longévité/pérennité du commun vise-t-on ?
- Quel(s) outils/dispositifs existent déjà ou pourraient exister pour favoriser cette durabilité ?
- Financement du commun : modes favorables possibles par la DGF, par l'impôt, par une valorisation de services rendus ou par une « dotation aux aménités, etc.
- Valorisation : à partir de quels outils calculer « le coût d'entretien du commun » ?
- Organisation : éléments juridiques favorables à la promotion de la communalité ?
- Sécurisation : anticipation des menaces et risques : d'extinction ? de conflits ? de renouvellement ? d'acceptabilité ? par les citoyens , par la loi ou la réglementation ? par des appropriateurs ?)
- Adhésion : reconnaissance par les services de l'Etat, les appareils administratifs



Illustration 6: Interroger le commun : la durabilité du commun

Quel(s) usage(s) existent déjà de ce bien ?

Quel(s) usage(s) pourraient ou devraient -ils être envisagés ?



- Ma commune est-elle en rapport avec la propriété de ce (bien) commun : propriété publique ou propriété privée de la Commune ? autre propriétaire public ? propriété privée achetable, louable, préemptable, etc. ?
- Mes compétences de maire m'offrent-elles des leviers d'action pour modifier la propriété et/ou l'usage du (bien) commun au motif de l'intérêt communal/ ou général (achat voire préemption, révision PLU, DUP, gestion déléguée, etc...) ?
- Avec quels agencements, l'un par rapport à l'autre (Faisceau de droits propriété/usages) ?
- Que puis-je puis je enclencher à court terme / ou initier de façon plus conditionnelle, à moyen terme ?



Illustration 7: Interroger le commun : la propriété et les usages du commun

- des **temps de « parole aux maires »** pour rendre compte des avancées et des interrogations pour identifier « ce qu'on a appris » et « ce qui n'est encore pas clair ou à travailler » ;
- un **livret pédagogique de partages d'expériences, ressources documentaires et outils** [LIEN](#)

## 1.2 - Biens communs ET aménités rurales, résolution du congrès 2023 AMRF : pourquoi n'avons-nous finalement pas travaillé sur les « aménités rurales » ?

A son Congrès de septembre 2023, l'AMRF a adopté un plan de travail en 3 axes, dont la thématique n°2 « Biens communs et aménités rurales ».

Le livret du congrès donnait les définitions suivantes

- des biens communs : « *L'AMRF définit les biens communs naturels de la sorte : "Les biens communs recouvrent la forêt, l'eau, la terre, et la biodiversité. Ils rendent des services essentiels à tous et jouent un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique" ;*
- des aménités rurales : « *Ces services rendus font partie des « aménités » apportées par les territoires ruraux, plus précisément des « aménités environnementales » car apportant des bénéfices directs dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité* » (page 3).

En complément, l'AMRF proposait de créer une dotation aux aménités rurales : à partir de certains critères établis pour reconnaître des services rendus (des aménités) par l'environnement, et donc au travers des biens communs naturels, des revenus pourraient être accordés à la commune.

Des tensions avec l'État sont nées à l'occasion de la préparation de la loi finances pour 2024 à propos la création de cette dotation aux aménités rurales. Le gouvernement proposait une dotation pour la protection de la biodiversité, à partir de critères décidés et validés par lui.

La Coop des Communs a proposé une mise en perspective de ce concept d'aménité à partir de la notion de communs.

Les aménités sont en effet entendues comme les « services rendus par les milieux ruraux », tels que « les autres » les conçoivent et pour lesquels ils sont prêts à payer en retour. Ces aménités ne reposent donc pas sur l'identification et la valorisation des actions qui sont nécessaires – et parfois, sinon souvent, non reconnues - en vue :

- d'une part de maintenir des communautés vivantes dans les territoires ruraux, vivre ensemble sur les territoires ;
- d'autre part de préserver les ressources et reconstituer l'équilibre humain/nature, etc.

A ce stade, les aménités telles qu'elles sont pensées ne permettent pas de tenir compte des pratiques du commun dans chaque territoire. Les aménités considèrent uniquement les services « jugés comme utiles par d'autres », notamment par le financeur, non pas par le territoire lui-même. Autrement dit, cette dotation, tout en constituant un outil financier à ne pas négliger pour les territoires ruraux, est limitée dans ses acceptations. Ce n'est évidemment pas binaire, il nous paraît simplement qu'il y a une nécessité de prendre conscience de ces enjeux et de faire un lien entre les deux « communs et moyens de financement nécessaires ».

En outre, nous avons identifié dans le rapport du congrès de l'AMRF qu'il peut exister certains conflits entre l'installation de solutions écologiques (de type éoliennes, méthaniseurs) et l'état de biodiversité, indice d'aménités.

Question à suivre...

## II – L'approche par les communs : une révélation des complexités et des points de tensions à l'œuvre dans les enjeux de transitions écologiques rencontrés par les maires des communes rurales

### 2.1 – Les préoccupations des maires ruraux

Tout d'abord, nos échanges ont permis de rendre visibles des **préoccupations qui habitent les maires ruraux**. Leurs préoccupations donnent à voir des **possibilités et impossibilités de réfléchir à la question des communs ou de les mobiliser**, nonobstant leur intérêt :

- une difficulté à mobiliser/embarquer leurs électeurs sur des enjeux de transition écologique et/ou solidaire, parfois identifiés comme l'apanage d'esprits partisans ;
- un manque de temps ou d'énergie, voire le risque électoral, mis en balance avec la volonté de porter une vision politique qui s'inscrive dans le temps ;
- une difficulté à faire projet commun localement, lorsque la culture ou la sociologie du territoire ne le facilite pas ; voire la souffrance des maires face à des oppositions déterminées et organisées ;
- une certaine méconnaissance des dispositifs juridiques, réglementaires, opérationnels pour s'équiper pour répondre aux injonctions de ...démocratie/ réglementation/ normes etc.. et le manque de soutien « institutionnel » pour avancer sur des démarches qui se situent en dehors des normes préconisées par les services de l'État ;
- un certain doute voire un manque de confiance dans la prise de décision participative et inclusive ;
- un doute plus général quant à la capacité des communs à résoudre les « tragédies » qui affectent les communes rurales : extractivisme de la ressource par les villes, envahissement de la propriété privée exclusive, défaillances dans le contrôle du respect de l'intérêt général, etc.

### 2.2 – Des représentations hétérogènes

Ensuite, les échanges ont montré l'existence de **représentations hétérogènes autour des notions de communs** (communs/biens communs ; propriétés et usages). Celles-ci peuvent induire des décalages, des compréhensions erronées, voire des incompréhensions. Cette multiplicité des systèmes de valeurs parmi les maires se retrouve aussi au sein de la population. S'ils ont tous leurs justifications, la volonté de ne pas les opposer et tendre vers leur articulation génère de la difficulté. On trouve, par exemple, des **idées préconçues sur le terme même de commun** : le « commun » qui serait uniquement synonyme de propriété collective, le commun qui exclut la propriété privée, etc. Dans ces deux cas, les maires sont alors enclins à penser que ces situations sont problématiques et que cela présente un frein à l'action pour sa collectivité. Et, *a contrario*, c'est

aussi exprimé une conception des communs comme relevant du domaine privé, celui des citoyens, voire des seuls « anciens du territoire ». Cela échapperait alors au pouvoir d'intervention du maire. « *La propriété privée, c'est un vrai nœud : comment ne pas déposséder les personnes de leurs biens ? En même temps, comment on les embarque et on s'équipe juridiquement ?* ». Spécifiquement, le travail met en évidence la difficulté à sortir de la dichotomie propriété privée/propriété publique, notamment pour des maires, et de reconnaître des formes hybrides. Or, comme le soulignait déjà le cahier de recherche « *Une approche par les communs avec les collectivités locales pour une transition écologique et solidaire* », « *Common property is not no one property* » (la propriété commune n'est pas synonyme d'absence de propriété)

## 2.3 – L'attractivité de solution « prêt à porter »

En outre, le travail met en évidence **le côté attractif des solutions « prêt à porter » pour les maires pour mettre en œuvre « les transitions », alors que les communs reposent d'abord sur l'analyse de la complexité des relations** entre les personnes qui sont au cœur de notre vie et dans la prise de décision participative et inclusive. Les maires expriment d'ailleurs la nécessité, parfois subie, parfois choisie, de s'emparer de dispositifs et d'outils permettant de justifier un cadre d'action, répondre à une politique publique ou d'opérationnaliser et rendre effective les transitions, (« montrer des résultats ») – en lien à la fois avec une demande sociétale mais aussi de mises en application réglementaires de la politique publique nationale.

## 2.4 – La difficulté des enchevêtrements et des relations avec l'Etat

Enfin, les échanges permettent de montrer la **complexité des enchevêtrements et des relations avec l'État et la difficulté d'articuler le niveau local et global**. A ce titre, nous avons partagé l'utilité de mobiliser la théorie des communs : le passage de « biens communs » qui ne sont pas gouvernés par les communautés concernées à « communs ». En revanche, nous avons éprouvé la difficulté de tenter la démonstration inverse, selon laquelle la multiplication des communs permettrait de mieux servir l'objectif de préserver les biens communs mondiaux.

# III – L'approche par les communs : une démarche réflexive sur nos postures et nos pratiques pour « agir par les communs »

## 3.1 – Une approche à visée opérationnelle

### Un concept qui permet d'aborder des questions concrètes

L'approche par les communs « *permet une écoute, voire une adhésion via des sujets concrets* » et « *de caractériser la maturité d'un territoire par rapport à des questions concrètes* ».

Ainsi, c'est parce que la notion de communs pose la question de qui est concerné, de quelle manière, dans quels agencements, qu'elle est pertinente pour comprendre les postures et pratiques et envisager l'action. Ce travail à partir des communs – et contrairement aux idées reçues

que nous avons pu constater – n’est donc pas que conceptuel puisqu’il **permet d’aborder un ensemble d’enjeux très concrets** (partage de l’espace, accessibilité des « services rendus » par les écosystèmes, etc.). En revanche, ce n’est pas systématiquement quelque chose de garanti – une attention doit toujours exister pour remplir cet objectif. **Ainsi, si elle manie des notions qui peuvent être ou sembler théoriques, l’approche par les communs n’en est pas moins une démarche opérationnelle.**

## Un moyen de faire un pas de côté

De notre travail, nous retenons que réfléchir à partir de la notion de communs amène les élus à **faire un pas de côté, à déplacer leur regard, dans leurs manières de percevoir les situations et d’envisager l’agir.**

L’approche par les communs fait émerger ces « **incompréhensions spontanées** » - qui naissent inmanquablement dans les situations complexes entre les acteurs : « *je me suis aperçue que j’avais une notion de la forêt complètement différente de celle de beaucoup des collègues* ». En faisant émerger les compréhensions propres à chacun.e, et donc les incompréhensions, l’approche par les communs met à jour la posture de nos interlocuteur.trices « *ah ! je n’avais jamais vu cela comme cela* », déclenchant ainsi une capacité d’action collective et « *faire prendre en considération l’importance de la gestion des ressources de manière non-conflictuelle* ».

Aussi, nous avons pu voir, au fur et à mesure des échanges, que le fait de **questionner le commun**, au travers des différents concepts et faisceaux de droits qui lui sont rattachés (propriété, usage, communauté, ressources, règles, gouvernance, etc.), permet d’**aborder sous un jour nouveau** une partie des enjeux rencontrés sur les territoires ruraux. Par exemple, en matière de conflits d’usage, en les distinguant des questions de propriété : « *A partir du moment où la notion de propriété est incluse dans la réflexion, on va au-devant de clivages, conflits, de « c’est à moi », même pour l’eau, un collègue a dit « l’eau, elle est chez moi et permet aux gens de (ma commune) de vivre », il avait sentiment que l’eau lui appartenait, j’ai trouvé ça très frappant... A qui appartient l’eau, il faut que cette notion de propriété soit réinterrogée* ».

## Un chemin possible pour aborder les enjeux de transition écologique

Penser les communs permet d’ouvrir des espaces de discussions en lien avec la transition écologique : « *Partir des questions sur l’eau, le paysage, la forêt .. pour traiter de la biodiversité (...) Comment puis-je agir ? Et avec qui ? (...) Qu’est-ce qui peut être embarqué dans ma propre commune avec ces modes d’action ?* ». In fine, « *l’histoire des communs c’est probablement une bonne piste pour penser la transition* ».

« *C’est ce qui fait la force d’un commun, de se mettre ensemble autour d’une table, d’échanger sur notre intérêt commun, et comment faire pour le préserver. Puisqu’on peut aussi imaginer des communs où la ressource serait surexploitée, même si une forme de gestion en commun était en place, la durabilité au sens littéral du terme (soutenabilité), reste un élément à prendre en compte* ».

Lors du Grand Atelier du 6 décembre 2024, un travail en sous-groupes a été mené sur des situations fictives mais « concrètes » autour de 4 thèmes concernant 4 ressources naturelles : Forêt / Eau / Paysage / Foncier, sols. Ces situations parlent ainsi de réalités qui peuvent être rencontrées par les communes.

A l’aide d’une grille de questions-clés, les maires se sont interrogés sur la façon d’avancer vers une possible gestion par les communs de ces ressources :

- **Bien commun/ressource** : de quel bien commun parle-t-on ? quelle est cette ressource à préserver et/ou à gérer plus collectivement sur le territoire ? Sur quel périmètre géographique

est-elle ? Quelle est la disponibilité de cette ressource ? Quelle distribution / appropriation actuelles de cette ressource ? Quels sont les enjeux / risques / menaces liées à cette ressource ? Sur quoi portent les controverses liées à cette ressource dans le territoire ?

- **Communauté** : quelles sont les parties prenantes concernées par l'usage de cette ressource ? Quelles sont les interdépendances entre les usagers ? Quelles communautés mobiliser ? Quelles solidarités existantes ? quelles tensions ? quelles règles / accords déjà négociés ou tacites ? Quel rôle particulier de la collectivité ( et à quelle échelle) ?
- **Pratiques d'usage** : quelles sont les pratiques d'usage / à de ? accès à ? cette ressource ? Quels sont les droits et obligations accordés aujourd'hui aux usagers de la ressource ? Qu'est-ce qui doit être gardé, qu'est-ce qui doit évoluer ?
- **Règles créées en communs** : Quelles sont les règles de gestion existantes à adapter, pour une gestion plus collective de cette ressource bien commun ? Y a-t-il des processus de négociation en cours ? Quid des droits ancestraux ? Quels outils ou accords vont dans le sens d'une gestion « par les Communs », c'est-à-dire vers des dispositifs de gestion et de gouvernance davantage partagés avec une communauté d'acteurs ? Charte de coopération, charte d'usage, pacte et délibération, ORE, autres outils juridiques et cadres contractuel négociés ?

Ces échanges ont permis de mettre en exergue des pistes de réflexion et d'action relevant d'une approche par les communs.

## 3.2 – Réunir les ingrédients de réalisation

### Créer des lieux d'échanges et d'émulation

Cette approche par les communs nécessite, comme nous l'avons souligné dans le travail « Communs et collectivités locales », **des lieux et temps d'échanges entre pairs** - comme la Commission Transition écologique de l'AMRF, les Grands ateliers parce que « *on recharge la batterie, et c'est ça qui nous fait avoir une continuité, parce que tout seul, c'est dur* ».

« *Le Grand Atelier 2023 nous a bousculé dans nos certitudes* » ont dit les maires qui y ont participé. De la même façon, le travail mené pendant un an cherchait à interroger ensemble la façon dont une approche par les communs peut être un levier d'action puissant, pour se donner l'envie et les moyens de « mouiller le maillot », avec des alliés.

### Reconnaître l'engagement des maires et de leurs alliés

Comme cela a été montré dans le travail sur « *Communs et collectivités territoriales* », l'approche par les communs **repose autant sur des personnes (ici le ou la maire) que sur les institutions, à savoir ici la commune**. On a remarqué que les maires se déclarent davantage en capacité d'impulser une démarche de communs sur des sujets sur lesquels ils.elles se sentent compétents (eau, forêt, paysage, équipements publics, etc.) et qui sont adaptés à la mobilisation commune : « *Qu'est-ce qui aujourd'hui permettrait dans ma propre commune, de travailler sur ce sujet/concept et qui ferait sens au regard de mes habitants ? Il faut à la fois embarquer sur des sujets sur lesquels les habitants ont un attachement ; et j'ai pensé aux paysages.. qui nous permettrait de traiter tous sujets de biodiversité, de sols, avec une entrée assez concrète pour embarquer* ».

L'approche par les communs est susceptible d'agir comme un élément de reconnaissance du maire, voire de fierté. La démarche donne la possibilité d'être repéré par les représentants de l'État et les autres élus « *Parce que je suis repéré comme étant quelqu'un qui peut porter une vision. (...) Je vais pouvoir modestement passer mes petits messages de là à faire bouger le mammoth, j'en sais rien* »

« On a un travail de transmission, cette transmission engage une responsabilité, elle engage une vision, on ne gère pas un mandat pour six ans, on gère une vision. (...) Je vais pouvoir modestement passer mes petits messages de là à faire bouger le mammoth, j'en sais rien, mais voilà ».

## Croiser concept et « outils »

Pour atterrir, et toujours garder en tête sa visée opérationnelle, **l'approche par les communs (se) doit (d')être encore croisée avec les « outils »** : « Je suis en attente de savoir s'il y a des outils pour opérationnaliser la démarche, me former, m'informer. ». Les réalités partagées par les maires ruraux posent, tout comme les communs, spécifiquement le besoin de disposer/s'approprier des outils juridiques : « Quels sont les outils juridiques qui nous permettent de faire de nos espaces des espaces avec des utilités partagées. (...) comment ces propriétés privées, on « les » embarque et comment juridiquement on peut être équipé pour rassurer. Il n'y a pas vocation à empiéter sur la propriété, il y a vocation à être ensemble, dans un projet de reconstitution de nos espaces, de préservation de nos espaces, de notre diversité pour un intérêt général, puisqu'on est bien au pied du monde. »

Si les outils font peur (« l'outillage comptable est une notion effrayante pour les communes rurales, la comptabilité publique est déjà une charge lourde et complexe »), ils **ouvrent des portes vers la négociation de moyens juridiques ou financiers pour les communes** : « comment cette aménité j'en fais une globale et pas seulement une communale ? Ce que j'espère de l'AMRF c'est que le travail sur les Communs nous aide à trouver des clefs pour résoudre ça. C'est ça dont on a besoin, on tourne en rond et tant qu'on n'a pas donné un coût et des prix à l'histoire, on n'avance pas, il me semble. On fait des mots mais on a besoin de clefs. ».

Les outils légaux, souvent déjà pré-existants, peuvent constituer des moyens puissants pour penser le commun. Les **repérer et s'en saisir pour gérer une ressource en commun et favoriser le vivre ensemble sur sa commune est apparu comme un enjeu essentiel** : « Il y a quelques documents juridiques qui existe alors moi j'ai déjà pensé aussi à une carte communale qui va arriver à échéance prochainement mais pas obligé, mais je me suis dit c'est quand même l'occasion de penser un PLU. Et comment on peut faire de ce document d'urbanisme, un document qui serait au service de notre ambition de transition et qui répondrait en partie aux enjeux environnementaux (...) je suis en attente aussi de découvrir comment on peut faire ensemble et puis après faut embarquer, embarquer nos agriculteurs, embarquer nos propriétaires forestiers (très parcellé aussi chez nous avec des gestions parfois très aléatoires), et voilà comment on fait ensemble et on contribue ensemble avec une structuration de type commun et toutes les controverse qu'on a évoquées. »

C'est pour cela que nous avons notamment produit un **livret pédagogique de partages d'expériences, ressources documentaires et outils** [LIEN](#)

En 2025, le travail continue...

### Pour aller plus loin, quelques ressources :

- Vidéo du Grand Atelier [vidéo AMRF](#)
- [Article Caisse des Dépôts Les communs, une piste pour aborder les transitions dans les communes rurales](#)